

## REGARD DIRECT

ILLINOIS:  
DES ÉGLISES  
MOBILISÉES  
EN FAVEUR DU  
MARIAGE GAY

9 mai 2013, Chicago, Etats-Unis. La révérende Pennese pose dans l'église Pillar of Love de Summit, dans l'Etat de l'Illinois. Pasteure ouvertement lesbienne, Phillis Pennese, qui dirige une petite congrégation pour la communauté LGBT afro-américaine de la banlieue de Chicago, s'est activement engagée en faveur de la légalisation du mariage entre personnes de même sexe, qui sera soumise au vote des représentants de l'Illinois (chambre basse) cette semaine. Pour cette fille d'immigré italien et d'Afroaméricaine, c'est une question d'égalité et de droits civils: «À l'époque où mes parents se sont mariés, les unions interracialles n'étaient pas encouragées. Il n'y a pas de différence, à l'heure actuelle, avec le mariage homosexuel.» Depuis la mi-avril, des groupes de religieux interconfessionnels, parmi lesquels de nombreux représentants des communautés chrétiennes afro-américaines, se sont créés dans l'Illinois afin de soutenir le mariage gay.

KEYSTONE/SPENCER GREEN



ON NOUS ÉCRIT

## Régies cantonales et magistrats communaux: et si le peuple tranchait?

GENÈVE • Jan Doret propose de soumettre au vote populaire la possibilité pour les magistrats communaux de siéger dans les conseils d'administration des régies publiques.

L'interdiction de siéger dans les régies telles que les TPG faite par le Grand Conseil genevois aux magistrats des communes pose de fait au Conseil d'Etat, qui vient d'informer le bon peuple qu'il allait régler sous peu le «cas» du maire de Genève, Rémy Pagani, un problème de forme et deux problèmes de fond.

On attend avec intérêt de voir si le Conseil d'Etat choisira de camper sur une question de forme ou s'il abordera aussi la question d'éthique liée au fond et touchant à l'esprit de notre démocratie.

A la forme, les choses sont simples. Fort de sa majorité, le Grand Conseil a tranché et il n'y a pas eu de référendum: le Conseil d'Etat peut donc jouer au père fouettard. D'avance, certains députés s'en poutrelchent les babines.

Quant au fond, le premier problème réside dans le message qu'a donné cette majorité à l'électorat des communes: «Vous avez élu vos magistrats, nous n'en voulons pas dans nos régies, nous leur substituons les hauts fonctionnaires qu'ils désigneront et c'est ainsi que vous serez représentés.» Passez muscade. Non seulement ce n'est pas exempt de mépris, mais surtout, est-ce qu'un défaut de référendum suffit à rendre une telle substitution conforme à l'essence de notre démocratie et à l'esprit de notre Constitution? Il y a là-dessus un doute raisonnable.

Le second problème de fond a trait au statut des fonctionnaires concernés.

En effet, leur lien contractuel avec leur commune étant, par nature, une subordination aux magistrats qu'elle a élus, ils se devront, de toutes les façons et toujours, d'en référer à ceux-ci pour appliquer leurs instructions sur chaque point inscrit à l'ordre du jour des séances de ces régies... En matière de gouvernance efficace attendue par les contribuables, on peut imaginer plus direct et plus intelligent.

A une solution caporaliste, le Conseil d'Etat peut préférer la voie démocratique: celle qui consisterait tout simplement à soumettre au vote du peuple – ce qui n'a pas été fait pour les motifs que l'on connaît – le principe de permettre ou non aux magistrats des communes de siéger dans les conseils des régies concernées. Nous l'y invitons.

Et pourquoi ne pas proposer dans la volée que, si leur présence dans ces régies était acceptée par le peuple, ces magistrats puissent choisir leurs suppléants parmi leurs collaborateurs afin de traiter les sujets opérationnels, alors qu'ils se réserveront comme il se doit ceux qui restent stratégiques?

Enfin, si le Conseil d'Etat opte pour cette voie, soyons certains que les députés majoritaires du Grand Conseil sauront se réjouir à l'idée de recevoir ainsi du peuple la caution démocratique de leur règle d'exclusion...

JAN DORET,  
Président de la commission  
Aménagement et logement de la CGAS.

«Se rappeler qu'un tableau, avant d'être un cheval de bataille, une femme nue ou une quelconque anecdote, est essentiellement une surface plane recouverte de couleurs en un certain ordre assemblées.» Nous sommes en 1890 quand le peintre nabi Maurice Denis publie sa fameuse définition du tableau. Le siècle qui s'achève alors vit s'affronter deux manières de penser la réception esthétique: l'hétéronomie, d'un côté, héritée des classiques et proposant une lecture éthique de l'art; l'autonomie, de l'autre, invitant à une appréhension formaliste – celle de Denis.



PAR  
MATHIEU  
MENGHINI\*

Novecento du Padouan Maurizio Cattelan.

Une nouvelle salve d'indignation intervint lorsque, peu de jours après l'installation, le cheval – jusque là pendu – chut et vit l'une de ses articulations endommagée.

Dans tous les cas, qu'il s'agisse du procès en imitation ou de la dénonciation de mauvais traitements à un animal, une lecture «morale» s'imposa.

Mais concentrons notre propos sur la réaction des profanes: si leur expérience esthétique se refusa à une attention aux qualités aspectuelles de l'œuvre, voire à balancer de manière féconde entre le «fond», la «forme» et le «matériau», c'est que ce dernier – une enveloppe de cheval – détenait un trop fort pouvoir référentiel. De fait, l'origine organique de l'objet brouillait le passage du medium à la symbolique voulue: l'image de nos combats déchus, intimes et collectifs. Tel était le risque: que la lecture formaliste et métaphorique

CHRONIQUES AVENTINES

## Avant d'être un cheval

La récente polémique née de l'exposition *Cheval de bataille* des artistes Maya Bösch et Régis Golay à l'espace contemporain du Zabriskie Point à Genève donne un relief particulier à cette dispute.

Pour mémoire, quelques badauds relayés par des milliers d'internautes ont fustigé l'exhibition d'un équidé empaillé – suspectant à tort que l'on ait pu abattre l'animal pour les besoins de l'œuvre. A cet émoi s'ajoutèrent les remontrances de certains plasticiens ou experts brocardant un geste artistique qui plagiait, selon eux, *La Ballade de Trotski* et

passé dans l'ombre d'un animal trop animal. Difficile alors de se convaincre qu'avant d'être un cheval, *Cheval de bataille* est une interpellation artistique.

Cette polémique nourrit un second débat – herméneutique, celui-ci. Bien des créateurs et des curateurs considèrent leur mission accomplie une fois l'œuvre conçue ou exposée. Ajouter un mode d'emploi reviendrait à réduire leur geste à un discours, une explication; ce à quoi ils se refusent avec quelques fortes raisons. On s'étonnera néanmoins que cette «ouverture» de l'œuvre connaisse alors des

bornes et que les mêmes s'émeuvent d'une réception jugée indigente ou extravagante.

On n'en voudra pas à l'artiste qui – la dernière main mise à une production – aborde la suivante, mais force est d'admettre que sa création une fois exposée, passant d'un contexte à un autre, d'une époque à une autre, d'un spectateur à un autre continue de vivre, de voir son sens palpiter.

Au moment de la production des signes succède celui de leur interprétation – laquelle est enjeu de luttes. Parce que notre monde est constitué par des représentations aussi bien que par des objets, ce second temps doit aussi nous mobiliser. A fortiori lorsque l'on occupe l'espace public.

*Cheval de bataille* posait une interrogation forte, questionnait ce qui peut encore animer nos esprits et nos cœurs. La réponse fut cinglante: en une poignée de jours, la cause de ce mammifère étreignit plusieurs milliers d'âmes.

Nous revenons en mémoire les derniers mots du roi Richard III tandis que sa puissance se brise: «Un cheval! Un cheval! Mon royaume pour un cheval!» L'équidé comme véhicule de la fuite, comme cause dernière.

Si la réplique du héros shakespeareien accuse sa lâcheté, les réactions qui suivirent l'exposition *Cheval de bataille* de Maya Bösch et Régis Golay n'incriminent-elles pas une collectivité capable d'un émoi en cette circonstance sur lequel elle lésine quand il s'agit de souffrance au travail, de mendicité dans les rues ou, plus loin, d'être vendant leurs organes pour subsister quelques temps encore?

*Indignez-vous* clamait Hessel; oui, tous, ayons des chevaux de bataille! mais gare à faire passer les animaux morts avant certains humains encore vivants.

\* Historien et praticien de l'action culturelle (Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale, HES-SO).